



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
5 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,**  
**les services et le développement**  
Cinquième session  
Genève, 18-20 juillet 2017

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle  
sur le commerce, les services et le développement  
sur sa cinquième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 20 juillet 2017



## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Introduction .....   | 3           |
| I. Résumé du Président .....   | 3           |
| A. Séance d'ouverture .....  | 3           |
| B. Rôle de l'économie et du commerce des services dans la transformation<br>structurelle et le développement équitable ..... | 4           |
| C. Conclusion .....  | 14          |
| II. Questions d'organisation.....  | 16          |
| A. Élection du bureau .....  | 16          |
| B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....  | 16          |
| C. Résultats de la session .....   | 16          |
| D. Adoption du rapport de la réunion .....   | 16          |
| Annexe   |             |
| Participation .....  | 17          |

## Introduction

1. La cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement s'est tenue du 18 au 20 juillet 2017 au Palais des Nations, à Genève (Suisse). Elle a été l'occasion d'examiner et d'échanger des données d'expérience et des enseignements nationaux concernant le rôle de l'économie et du commerce des services dans la transformation structurelle et le développement équitable, ainsi que de formuler des recommandations. La session a rassemblé près d'une centaine de participants, dont des décideurs et des négociateurs commerciaux de haut niveau en poste à Genève ou dans les capitales, des ambassadeurs, des hauts fonctionnaires d'organismes nationaux de réglementation ainsi que des représentants d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé. Les participants ont salué la qualité de la note d'information établie par le secrétariat ainsi que la richesse et l'intérêt pratique des débats.

## I. Résumé du Président

### A. Séance d'ouverture

2. La Cheffe du Service des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a fait une déclaration liminaire. Rappelant que la session portait sur la contribution des services, en particulier des services d'infrastructure, à la transformation structurelle, elle a souligné que la réunion d'experts pluriannuelle faisait partie intégrante des travaux de grande ampleur que la CNUCED menait depuis longtemps sur l'économie et le commerce des services ; elle a ajouté que, parallèlement aux examens de la politique des services et au Forum mondial sur les services, cette réunion était une composante essentielle de la panoplie de moyens mis en œuvre par l'organisation dans ce domaine. Le Maafikiano de Nairobi, adopté à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, avait renforcé le mandat de la CNUCED en ce qui concernait le commerce des services et les services d'infrastructure, s'agissant notamment des cadres directeurs, réglementaires et institutionnels régissant ces questions (TD/519/Add.2). La réunion offrait une occasion unique d'échanger des données d'expérience et des enseignements et d'améliorer la compréhension de cette question capitale qu'étaient l'économie et le commerce des services. Elle permettait aussi d'appuyer les efforts déployés par les pays pour élaborer et mettre en œuvre des cadres directeurs, réglementaires et institutionnels nationaux et pour participer au commerce international, engager des négociations, conclure des accords commerciaux et mettre en place des cadres de coopération, notamment en vue d'optimiser la contribution des services à la réalisation des objectifs de développement durable.

3. La Cheffe du Service des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale a présenté la note du secrétariat (TD/B/C.I/MEM.4/14). Elle a fait observer que le secteur des services s'était développé au point de devenir un volet essentiel de l'économie moderne, puisqu'il représentait plus de la moitié de la production, près de la moitié de l'emploi et un tiers du commerce en valeur ajoutée des pays en développement. La frontière entre marchandises et services devenait de plus en plus floue du fait de la servicisation croissante de l'économie, et les services représentaient une part importante de la valeur ajoutée des articles manufacturés. Les services à valeur ajoutée, notamment les services d'infrastructure, les services fournis aux producteurs et les services intermédiaires, étaient une source majeure de croissance de la productivité, d'où le rôle moteur considérable que le secteur des services et le commerce des services pouvaient jouer dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4. Néanmoins, les décideurs n'avaient pas accordé aux services l'attention qu'ils méritaient au vu de la contribution essentielle de l'économie et du commerce des services à la croissance et au développement. La Cheffe a insisté sur la nécessité d'élaborer une stratégie de croissance équilibrée afin de tirer parti de la contribution des services à la

croissance ; pour exploiter pleinement le potentiel du secteur, il fallait mettre en place des cadres directeurs, réglementaires et institutionnels solides. Le commerce international pouvait renforcer le secteur et accroître les perspectives de transformation structurelle tirée par les services. Il était donc capital de lever les contraintes pesant sur l'offre intérieure et d'instaurer une cohérence entre plusieurs domaines d'action, ainsi qu'entre ces domaines et la libéralisation du commerce. Il était également essentiel de créer des mécanismes d'adaptation du commerce et de la main-d'œuvre et de renforcer les capacités et les compétences qu'exigeait le marché. Enfin, la Cheffe a insisté sur le rôle des petites et moyennes entreprises et sur la nécessité de coopérer dans le domaine de la réglementation, ainsi que sur les incidences du programme incorporé de l'Accord général sur le commerce des services et la prise en compte du commerce électronique dans ce programme.

## **B. Rôle de l'économie et du commerce des services dans la transformation structurelle et le développement équitable**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### **L'économie et le commerce des services en tant que moteurs de développement**

5. De nombreux experts se sont accordés sur l'importance croissante que revêtaient les services en tant que source de revenu, d'emplois, d'échanges commerciaux, de valeur ajoutée et d'investissement. Plusieurs experts ont insisté sur le fait que les services étaient toujours plus intégrés dans tous les aspects de l'économie mondiale, et que la distinction entre l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services s'était estompée en raison de la servicisation et de la numérisation croissantes de l'économie et du développement des chaînes de valeur. Les effets positifs des services tenaient à leur rôle de catalyseur du commerce et des transactions économiques et non pas seulement à leur ampleur. Les services financiers et juridiques organisaient les paiements, les prêts et les investissements ; les services de télécommunication permettaient au commerce des services d'avoir lieu sur Internet ; et grâce aux services de transport et de logistique, il était possible aux biens de circuler. Comme les services étaient également incorporés dans les marchandises, l'amélioration du commerce des services passait donc aussi par la suppression des obstacles tarifaires et des obstacles non tarifaires au commerce des marchandises. En réduisant la distance et les coûts marginaux de transaction, le commerce numérique avait le potentiel d'autonomiser les entrepreneurs et les entreprises quelle que soit leur taille, en particulier dans les pays en développement.

6. Les services relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) s'étaient nettement développés. Un expert a souligné qu'ils étaient à l'origine de la quatrième révolution industrielle et avaient créé de nouveaux débouchés économiques en ouvrant l'accès à de nouveaux marchés et en mettant à la disposition du consommateur davantage de nouveaux biens et services pour de faibles coûts de transaction. Les outils numériques avaient aidé les sociétés et les micro, petites et moyennes entreprises à surmonter les obstacles à la croissance en facilitant les paiements ; en favorisant la collaboration ; en supprimant la nécessité d'investir dans des actifs immobilisés grâce à l'utilisation des services informatiques en nuage ; et en permettant le recours à des mécanismes de financement alternatifs comme le financement participatif. Selon l'indice d'accès au numérique de l'Union internationale des télécommunications, la couverture des réseaux de téléphonie mobile s'était améliorée. L'amélioration des interconnexions et de l'infrastructure avait rendu Internet plus accessible et plus abordable et réduit les prix des services fixes et mobiles à haut débit.

7. Plusieurs experts ont noté que, s'agissant des politiques commerciales nationales, le secteur des services était parfois sous-représenté, étant donné que la plupart des décideurs axaient leur efforts sur l'industrie manufacturière et l'agriculture ; il fallait donc accorder davantage d'attention aux services. Si le commerce des services semblait modeste, c'était principalement dû à des questions liées aux statistiques et aux données ; les données traditionnelles sous-estimaient l'importance des services parce qu'elles ne rendaient compte que des deux premiers modes de fourniture (fourniture transfrontière et consommation à l'étranger) et non des modes 3 et 4. De plus, la valeur ajoutée des services dans le commerce brut, y compris les services fournis par les entreprises manufacturières, n'était

pas prise en compte dans les données. En l'absence de données fiables, les décideurs n'étaient pas en mesure de faire les meilleurs choix politiques et ne pouvaient donc pas atteindre les objectifs de développement durable. La base de données conjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation mondiale du commerce sur le commerce en valeur ajoutée, ainsi que la base de données de la CNUCED sur le commerce des services, les services de création et les TIC, facilitaient la compréhension des flux commerciaux réels de services au niveau mondial.

8. À cet égard, un expert a exposé l'expérience acquise par le Brésil, qui avait élaboré et mis en service le Système intégré pour le commerce extérieur des services, les immobilisations incorporelles et les autres opérations induisant des variations de capitaux propres afin de régler le grave problème du manque de données relatives à ce secteur. Le Brésil avait créé ce système en 2005 car il avait besoin d'informations solides sur la base desquelles élaborer des politiques publiques plus efficaces et plus réalistes en vue de développer son secteur des services. Le système avait produit des données et des informations utiles, y compris une base de données statistiques portant sur une période de trois ans (2014-2016) et comprenant des données sur le commerce des services selon les quatre modes de fourniture, les services étant classés comme des produits conformément à la nomenclature établie par le Brésil concernant les services, les biens incorporels et les autres opérations, sur la base de la Classification centrale de produits de l'ONU.

9. Plusieurs experts ont insisté sur la nécessité de se doter d'une réglementation conçue pour tirer parti des effets bénéfiques des services, étant donné que le secteur était sensible à son cadre réglementaire et institutionnel. La réforme réglementaire était particulièrement importante pour empêcher la réglementation intérieure d'avoir des effets restrictifs sur le commerce. Un expert a souligné que, souvent, la réglementation intérieure était plus pénalisante pour le commerce des services que les droits de douane et l'intervention des administrations douanières au passage des frontières. Cette réglementation obéissait souvent à d'autres objectifs légitimes de politique générale mais pouvait, que cela soit volontaire ou non, restreindre le commerce. Des travaux avaient été menés par le Conseil du commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce, qui était chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du régime préférentiel en faveur des services des pays les moins avancés et d'accroître la participation de ces pays au commerce des services.

10. Il existait davantage d'obstacles au commerce des services qu'au commerce des marchandises, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, et la libéralisation de services tels que les services logistiques, les services financiers, les services de TIC et les services de télécommunication, était importante, eu égard principalement au commerce des marchandises. Un expert a souligné la nécessité de lever les obstacles à la délocalisation des services. Par exemple, les formations à la gestion de la relation client étaient essentielles pour les flux transfrontières. La gestion de la relation client avec les consommateurs potentiels pouvait être un élément de différenciation majeur. De plus, on pouvait favoriser la délocalisation et le commerce des services en prêtant attention à des éléments qui renforçaient la confiance tels que la certification et la transparence. Les obstacles au commerce des services étaient relativement plus importants pour les nouveaux entrepreneurs et les petits entrepreneurs. Le financement du commerce des services demeurait insuffisant ; la facilitation du commerce dans ce domaine pouvait donc être utile.

11. Pour ce qui était des services de TIC et de l'économie numérique, la numérisation pouvait être un facteur d'exclusion, en raison notamment d'inégalités en matière d'accès, de compétences, de motivation et de niveau de confiance. Pour mettre la transformation numérique au service de l'économie, il fallait prendre des mesures qui facilitent l'utilisation efficace des technologies numériques par la population, les entreprises et les gouvernements ; ces mesures devaient promouvoir la connectivité, l'accès aux services numériques et le développement des infrastructures et offrir des incitations propres à encourager l'investissement, favoriser l'adoption de nouveaux modèles commerciaux dans l'écosystème des TIC et profiter aux consommateurs en leur permettant d'accéder à Internet à des tarifs plus abordables. Au Brésil, par exemple, l'un des principaux enjeux pour le secteur des services était d'améliorer sa compétitivité. Les services jouaient certes un rôle important dans l'économie nationale, mais leur productivité était faible et leur valeur

ajoutée limitée. C'est pourquoi le Brésil s'était engagé dans une réforme de la législation du travail qu'il voulait assouplir et adapter aux réalités socioéconomiques.

12. Les normes internationales contribuaient beaucoup à faciliter les activités de service et le commerce des services en renforçant la confiance dans la qualité des prestations et en réduisant les incertitudes et les asymétries d'information. Un expert a fait observer que les normes internationales étaient de plus en plus nombreuses, notamment concernant les services aux entreprises, les services financiers, les services touristiques et les services en ligne. On avait également élaboré des normes applicables aux services sociaux et aux services liés à l'éducation, à la santé, à l'environnement, au transport et à la distribution. L'Organisation internationale de normalisation avait établi environ 700 normes applicables aux services qui ne représentaient que 3 % environ de son portefeuille. Les normes internationales qu'elle avait élaborées pour les services étaient des lignes directrices dont l'adoption était facultative et qui visaient à garantir que les produits, les procédures et les services répondent à leur objectif et qui offraient des solutions pratiques. On pouvait donc considérer que les normes faisaient partie des facteurs favorisant les services. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité de veiller à ce que les pays en développement puissent participer pleinement et efficacement aux travaux des organes d'élaboration des normes et à ce que ces organes ne créent pas davantage d'obstacles à leur participation au commerce.

### **Rôle des services dans la transformation structurelle**

13. La transformation structurelle avait toujours été pensée comme le passage d'une économie fondée sur le secteur primaire à une économie fondée sur l'industrie manufacturière et le secteur des services, mais ce n'était plus le cas. Un expert a recensé trois types de transformation tirée par les services qui donnaient différents résultats. Premièrement, la croissance du secteur des services pouvait résulter d'une désindustrialisation et d'une servicisation prématurées. Deuxièmement, la hausse de la prestation des services et le développement du commerce des services pouvaient directement contribuer à la croissance. Troisièmement, et c'était là l'aspect le plus prometteur pour le développement durable, les services pouvaient être utiles à l'économie tout entière en fournissant des prestations performantes et efficaces à l'appui de la compétitivité de l'industrie, de l'agriculture et des services. Par exemple, la réforme des services bancaires, des services de télécommunication et des services de transport pouvait renforcer l'efficacité des industries manufacturières d'aval. Compte tenu des liens explicites et implicites qui existaient entre les différents secteurs, il était important pour les pays d'adopter une trajectoire de croissance équilibrée.

14. Le développement du secteur des services était un objectif ambitieux, et certaines contraintes pouvaient limiter les avantages comparatifs d'un pays. Un expert a noté que, dans le commerce des services, les avantages comparatifs étaient déterminés par l'interaction entre les ressources (compétences), l'infrastructure (télécommunications) et les institutions (réglementation) ; les ressources étaient influencées par la démographie, et l'infrastructure était nécessaire au commerce numérique. Les travaux de recherche effectués par la Banque mondiale montraient par exemple qu'en Inde, les différences entre les États s'agissant du niveau de prestation de services étaient peut-être liées à une combinaison associant la disponibilité des compétences, le degré de développement des infrastructures et les organismes de réglementation. L'augmentation du nombre de travailleurs qualifiés avait des incidences positives considérables sur la production du secteur des services. Dans ce secteur, les marchés pour la main-d'œuvre qualifiée étaient relativement flexibles, et plus rigides pour la main-d'œuvre non qualifiée. Les infrastructures de services, tels que les réseaux de télécommunication, s'étaient considérablement améliorées, tandis que les infrastructures nécessaires à la livraison des marchandises, comme les routes et les ports, s'amélioreraient de manière plus progressive.

15. Les cadres réglementaires et institutionnels régissant les services d'infrastructure étaient importants pour ce qui était de l'énergie. Un expert a souligné que l'approvisionnement en électricité était essentiel à la production et au développement humain et économique. La place centrale de l'électricité dans l'économie, conjuguée aux aspects de monopole naturel inévitable du secteur, en particulier en matière de distribution,

appelait une certaine mesure d'intervention de la part des États. La question qui se posait aux gouvernements n'était pas de savoir s'il fallait ou non réglementer, mais de quelle manière et dans quelle mesure. Un autre expert a parlé de la transition à l'énergie propre, de la protection du consommateur et de la transparence relative aux politiques de tarification sur les marchés européens de distribution d'électricité, qui était l'un des principaux axes réglementaires du secteur.

16. L'économie des services se développait, ce qui signifiait que la valeur ajoutée des services, qu'elle soit intérieure ou importée, représentait une part croissante des flux commerciaux mondiaux de marchandises. Un expert a indiqué que les services incorporés dans les marchandises relevaient du mode 5 de fourniture des services, conformément à la terminologie employée dans l'Accord général sur le commerce des services. Toutefois, les politiques avaient encore un peu en retard par rapport à l'évolution de la servicisation, et la question se posait de savoir si les grands principes d'action et les disciplines internationales concernant le commerce des services étaient appropriés. L'expert a relevé la forte valeur ajoutée des services dans différents secteurs, notamment l'automobile, les produits chimiques et le matériel électronique, et a présenté les conclusions d'une simulation réalisée par le Global Trade Analysis Project pour mesurer les effets que pourrait avoir la suppression des droits de douane applicables au commerce des marchandises associée à des mesures de facilitation des échanges. Cette simulation avait montré que le produit intérieur brut mondial enregistrerait une hausse comprise entre 240 milliards de dollars et 300 milliards de dollars par an et que la valeur des exportations mondiales augmenterait de plus de 500 milliards de dollars par an. Elle prévoyait également une hausse de la part des services dans la production mondiale, ce qui indiquait que l'action conjuguée de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et de l'Accord général sur le commerce des services sur les technologies et les nouveaux services aurait des effets plus importants et que les règles commerciales devraient peut-être évoluer pour suivre l'évolution des chaînes de valeur mondiales, des technologies et de l'innovation.

17. Pendant la discussion qui a suivi, les participants ont mis en avant la forte hétérogénéité des secteurs de services et le fait que certains services au consommateur facilitaient la transformation structurelle en créant des emplois et des liens intersectoriels. Un expert a souligné que le secteur du tourisme représentait 1 400 milliards de dollars, soit 30 % du commerce mondial des services, environ 10 % du produit intérieur brut direct et indirect et un emploi sur 10 dans le monde. Le fait que les quatre pays récemment sortis de la catégorie des pays les moins avancés possèdent un secteur du tourisme dynamique témoignait du potentiel de cette activité. De plus, le tourisme pouvait créer des relations en amont dans les pays. Il importait donc de l'intégrer dans les stratégies nationales de développement, notamment en renforçant le dialogue entre les acteurs du tourisme et les acteurs du commerce. En outre, des mesures devaient être prises pour accroître la contribution du tourisme à l'intégration sociale et à la réduction de la pauvreté, par exemple en associant les communautés locales et en axant les efforts sur les perspectives économiques offertes aux femmes et aux jeunes.

18. L'échange de données d'expérience nationales a mis en lumière la nécessité d'adopter des politiques nationales qui soient adaptées à leur objectif et aux circonstances locales. Un expert a indiqué qu'en considération de la contribution essentielle des services à la croissance économique et dans le but de rééquilibrer la structure de son économie, la Chine s'efforçait de promouvoir un secteur des services ouvert et transparent et avait procédé, à titre expérimental, à un aménagement progressif des politiques, réduisant ainsi les obstacles et restrictions aux services, afin d'attirer l'investissement étranger. En 2013, la Chine avait créé des zones franches pilotes dans 15 régions ; cette expérience prendrait fin en 2018. En outre, l'initiative « Une ceinture, une route » améliorerait les perspectives économiques dans la région. Un représentant a fait observer que le Paraguay avait pris des mesures pour s'appuyer sur le secteur des services afin de favoriser la transformation structurelle et qu'il s'était fondé, pour ce faire, sur l'examen de la politique des services concernant le Paraguay réalisé par la CNUCED, qui lui avait permis d'examiner les difficultés rencontrées et les perspectives offertes au niveau national dans différents secteurs de services prioritaires, à savoir les télécommunications, la finance, l'éducation, le bâtiment et les travaux publics et les services professionnels connexes. Les objectifs consistaient notamment à promouvoir de nouveaux textes de loi pour le secteur du bâtiment

et des travaux publics et à répondre à la nécessité de garantir l'inclusion financière et d'améliorer la qualité des services d'éducation en incorporant des éléments scientifiques et technologiques.

### **Politiques et règlements relatifs aux services en faveur de la transformation structurelle**

19. La production de services avait été fragmentée, tandis que les activités de service et les activités manufacturières étaient devenues étroitement imbriquées à mesure que les entreprises manufacturières regroupaient les produits et les services à la clientèle. Un des experts a observé que dans la plupart des secteurs, près de 30 % de la valeur ajoutée provenaient des services et 18 % de la valeur des exportations de marchandises, en moyenne, venaient des services fournis en interne. Il a relevé les trois modèles commerciaux ci-après dans les chaînes de valeur mondiales : les chaînes de valeur, qui créaient de la valeur à chaque étape de la transformation des matières premières jusqu'au produit fini ; les réseaux de valeur, qui créaient de la valeur en mettant des clients en contact, à l'instar des intermédiaires d'assurances ; les ateliers de valeur, qui créaient de la valeur en apportant des solutions aux clients, à l'instar des cabinets de conseil. Avec le temps, ce dernier modèle avait pris le pas sur les deux autres du point de vue de la création de valeur ajoutée. Cette évolution en faveur des réseaux de valeur et des ateliers de valeur faisaient aussi apparaître les domaines dans lesquels des réformes pourraient être appliquées pour favoriser les chaînes de valeur mondiales dans le secteur des services. Les principaux obstacles au commerce étaient, s'agissant des réseaux, les règlements sectoriels et l'application insuffisante de la politique de concurrence et, s'agissant des ateliers, la circulation des personnes. Outre le commerce, les compétences et les politiques d'innovation avaient aussi un rôle important à jouer.

20. Parlant des répercussions de l'évolution de l'économie et du commerce des services sur le marché du travail, un expert a fait observer que l'importance croissante des services avait eu pour effet de rendre plus complexe la relation entre technologie et emploi. Si les gains de productivité pouvaient certes conduire au remplacement des emplois, ils pouvaient aussi – et c'était peut-être plus important – entraîner la création de nouveaux postes dans les secteurs de production technologique. Les services étaient de plus en plus marchands, ce qui n'était pas sans conséquences pour les emplois de niveau intermédiaire en particulier. Cette évolution n'était pas seulement due à la technologie mais résultait aussi de décisions d'ordre politique et social. Il était important de promouvoir de meilleurs emplois qui garantissent des conditions dignes, dont, notamment, une rémunération décente et la possibilité pour les travailleurs de faire entendre leur voix.

21. Les politiques et les législations qui avaient des incidences sur les principales catégories de services aux entreprises, à savoir les services financiers et l'économie numérique, avaient toute leur place dans l'action menée pour favoriser la transformation structurelle. Un des experts a souligné que l'inclusion financière était un enjeu réglementaire majeur, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. L'inclusion financière était mesurée selon trois critères : l'accès aux services et aux produits financiers, leur utilisation et leur qualité. Cependant, elle était compromise par un certain nombre de facteurs dont l'éloignement géographique, le manque d'infrastructures, notamment l'absence de succursales dans les communautés rurales ; le niveau de risque élevé associé aux communautés rurales et aux petites entreprises ; le faible degré de concurrence entre les institutions financières ; et l'inefficacité des institutions, notamment en matière de protection des investisseurs et d'application des clauses contractuelles. La technologie financière, autrement dit les services financiers numériques, s'était profilée comme une nouvelle solution pour l'inclusion financière des particuliers et des petites entreprises. Les données numériques avaient renforcé l'efficacité des marchés mais étaient aussi porteuses de nouveaux risques et de nouveaux problèmes d'ordre réglementaire concernant, par exemple, le stockage des données, la cybersécurité et la confidentialité.

22. Un expert a observé que, dans bien des cas, les services financiers et les services de TIC, y compris leurs infrastructures, étaient de bonne qualité sur le plan technique, et que la difficulté consistait à instaurer un environnement propice à la mise en place de cadres réglementaires favorisant l'économie numérique, y compris les services financiers



numériques. À cette fin, on pouvait notamment promouvoir l'utilisation adéquate et améliorer l'interopérabilité et l'harmonisation des classifications. Les cadres réglementaires devaient être adaptés à l'objectif visé et garantir la fourniture de services adéquats aux clients. En outre, les organes de réglementation des services de télécommunication et des services financiers devaient coopérer plus étroitement pour définir des approches cohérentes, notamment en signant des mémorandums d'accord. Les gouvernements devaient piloter ces efforts, se les approprier et en assumer la responsabilité. La CNUCED pouvait jouer un rôle utile en dirigeant les consultations multipartites sur la manière d'instaurer un environnement favorable aux services de télécommunication et aux services financiers.

23. Un autre expert a présenté les enseignements tirés d'une expérience nationale concernant la mise en place d'un secteur des services fondé sur les connaissances et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. En Argentine, le secteur tertiaire était considéré comme stratégique, car ses emplois étaient des emplois de haute technicité et à forte intensité de connaissances, assortis de rémunérations élevées ; ils appartenaient en outre au secteur structuré de l'économie. Les services occupaient une place importante dans l'économie, mais il y avait pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le programme *111 Mil* (« 111 mille ») avait été lancé pour améliorer l'enseignement et la formation dans les universités, développer l'esprit d'entreprise et délivrer des certificats reconnus par le Gouvernement aux professionnels ayant suivi une formation. Ce programme avait contribué au développement du secteur des technologies de l'information, à la promotion de la transformation numérique des autres secteurs et au renforcement de l'inclusion numérique.

24. L'économie numérique devait pouvoir s'appuyer sur des infrastructures, des services, des dispositifs, des plates-formes et des écosystèmes ; un des experts a souligné qu'il existait diverses mesures pour stimuler et faciliter l'investissement dans chacun de ces domaines et qu'il était possible d'élaborer des principes de commerce international et des règles relatives à l'investissement pour les appuyer. L'accès aux marchés, plus précisément la capacité d'entrer sur les marchés sans rencontrer d'obstacles arbitraires ou faire l'objet de discrimination, était une préoccupation majeure pour tous les acteurs de l'économie numérique. Le respect du principe du traitement national, qui consistait à accorder aux acteurs économiques étrangers le même traitement qu'aux acteurs nationaux, était essentiel pour attirer des professionnels, des entrepreneurs et des capitaux étrangers. Une approche multipartite de la gouvernance du secteur numérique pouvait être utile pour garantir que les lois et les règlements adoptés n'aient pas de conséquences inattendues. Enfin, certaines questions transversales importantes se posaient, tels le renforcement des compétences numériques, l'investissement dans les infrastructures (notamment les réseaux de télécommunication, les routes et les ports) et la nécessité de veiller à ce que le climat des affaires et le régime d'investissement soient aussi prévisibles que possible.

25. Le commerce électronique pouvait jouer un rôle majeur dans le développement économique en réduisant les coûts de l'activité commerciale, en offrant de nouveaux débouchés aux petites entreprises et aux particuliers et en élargissant l'accès aux chaînes de valeur mondiales. Un expert a présenté en détail les travaux menés par l'Organisation mondiale du commerce dans ce domaine, qui était d'une envergure telle que différents organismes chargés de questions liées au commerce des marchandises, au commerce des services, aux droits de propriété intellectuelle et au développement avaient été appelés à y participer. Plusieurs questions avaient été abordées dans le cadre des discussions sur le commerce électronique, tenues en préparation de la onzième conférence ministérielle prévue en décembre 2017, notamment la protection du consommateur, les paiements internationaux, la cybercriminalité, les signatures électroniques, la transparence et la non-discrimination.

#### **Rôle des politiques et des négociations commerciales relatives aux services en faveur de l'ajustement structurel**

26. Évoquant les négociations relatives aux services tenues actuellement sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce en préparation de la onzième conférence ministérielle, un expert a observé que l'Union européenne avait considérablement revu son

approche en matière de services depuis la dernière conférence et adopté une démarche plus pragmatique axée sur les domaines dans lesquels l'Organisation mondiale du commerce apportait la plus forte valeur ajoutée, en particulier la réglementation intérieure et la facilitation du commerce des services en ligne et hors ligne. Les disciplines relatives à la réglementation intérieure présentaient des avantages significatifs pour tous les pays, et le droit de réglementer aux fins des objectifs de politique publique et des besoins des pays en développement était reconnu. L'expert a souligné que, dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce, ces disciplines portaient uniquement sur l'autorisation d'exercer une activité liée aux services et venaient s'ajouter aux règles applicables en matière d'accès aux marchés sans que celui-ci soit élargir. Pour ce qui était de la facilitation du commerce en ligne, l'Union européenne avait mis l'accent sur quelques domaines particuliers, comme la protection du consommateur et les signatures et contrats électroniques.

27. Un expert a noté que depuis l'entrée en vigueur de l'Accord général sur le commerce des services en 1995, le secteur des services avait connu une évolution aussi impressionnante qu'inattendue. Cependant, les pays en développement, qui étaient mal équipés pour faire face à de tels changements, risquaient d'avoir à supporter la plus grande partie des coûts de l'ajustement. Il était nécessaire d'adopter des réglementations intérieures favorables au commerce des services, et les gains d'efficacité qui pourraient résulter de l'application des disciplines multilatérales dans ce domaine dépendraient de la nature du secteur tertiaire national et de son mode de réglementation passé. Les avantages n'étaient pas automatiques, et il n'était pas certain qu'un modèle unique soit la meilleure approche face à des disciplines multilatérales relatives à une réglementation intérieure appliquées de façon horizontale. Les règles proposées risquaient de réduire la marge d'action en Afrique, par exemple, et de nuire au développement du secteur de services au niveau national.

28. Un autre expert a expliqué en détail comment les disciplines concernant la réglementation intérieure relative aux services avaient été prises en compte dans les accords commerciaux mégarégionaux conclus récemment. Ces disciplines régionales indiquaient des approches possibles, applicables dans un contexte multilatéral. L'intégration de disciplines plus approfondies dans les accords commerciaux régionaux pouvait avoir des répercussions en matière de développement, en particulier s'agissant de la capacité des pays d'appliquer des mesures réglementaires aux fins d'objectifs de politique publique.

29. Un expert a présenté la position de l'Inde sur les services et le commerce, faisant observer que, pour ce pays, le système commercial multilatéral restait important et irremplaçable. L'Inde avait accordé aux services et aux prestataires de services des pays les moins avancés des préférences commerciales importantes au titre de la dérogation concernant le traitement préférentiel, et ce, dans trois domaines : les visas (les demandeurs originaires des pays les moins avancés avaient été exemptés de frais de visa) ; l'assistance technique et le renforcement des capacités ; et l'accès aux marchés selon le mode 4 et les offres sectorielles (l'Inde avait accordé l'accès aux marchés aux fournisseurs de services contractuels et aux professionnels indépendants dans les domaines des services d'ingénierie, des services informatiques et des services connexes). En préparation de la onzième conférence ministérielle, l'Inde avait présenté une proposition sur la facilitation du commerce des services, dans laquelle il était reconnu que le commerce des services continuait de se heurter à de nombreux obstacles aux frontières et à l'intérieur des frontières ainsi qu'à des problèmes d'ordre procédural, qui limitaient les avantages de ce commerce, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

30. Un expert a souligné que, compte tenu des liens croissants entre les activités appuyées par des services, les méthodes d'élaboration des politiques commerciales devaient être adaptées. Ces politiques étaient actuellement négociées au titre de différents piliers, mais le commerce des marchandises et le commerce des services étaient de plus en plus intégrés ; la base de données « Échanges en valeur ajoutée » montrait la valeur considérable que les services ajoutaient au commerce. Les services étaient des intermédiaires importants dans tous les secteurs, et l'efficacité, y compris l'efficacité réglementaire, dans le domaine des services était capitale si l'exportation de produits manufacturés et de services devait rester compétitive. Les autres services aux entreprises comprenaient tout une gamme de services qui étaient intégrés dans les produits. Par conséquent, il était nécessaire que les efforts de libéralisation ne visent pas uniquement les services mais tous les secteurs d'une

manière globale. L'Union européenne, par exemple, avait adopté une nouvelle approche vis-à-vis de la libéralisation du commerce qui consistait à rechercher des engagements globaux touchant à la fois les biens, les services, l'investissement, la propriété intellectuelle et les marchés publics dans le cadre des accords commerciaux régionaux, et qui englobait également la coopération réglementaire, par exemple sur la question de la reconnaissance mutuelle.

31. Un expert a parlé des intérêts des sociétés de services aux États-Unis d'Amérique, à savoir des sociétés qui créent des emplois hautement qualifiés et à forte rémunération. Les services informatiques et les services fondés sur le numérique étaient à l'origine de la majeure partie de l'excédent commercial des États-Unis, et l'informatique en nuage allait probablement devenir l'un des principaux produits d'exportation. Par conséquent, la libre circulation des données entre les pays et l'interdiction des prescriptions relatives à la localisation des données faisaient partie des principaux objectifs de la Coalition of Services Industries. L'expert a souligné combien il était important de soutenir les politiques et les règlements qui favorisaient les services fondés sur le numérique, l'investissement public dans les TIC et l'accès aux réseaux de télécommunication, et de minimiser la réglementation. La réglementation intérieure et le renouvellement du moratoire sur les droits de douane applicables au commerce électronique faisaient partie des grands résultats attendus de la onzième conférence ministérielle.

32. La question de la réglementation intérieure était également examinée dans le cadre des négociations sur les services liées à la zone de libre-échange continentale en Afrique. Un des experts a noté que les négociations, qui avaient commencé en 2012, devaient s'achever en 2017 ; les modalités des négociations sur le commerce des services avaient été approuvées par les ministres de l'Union africaine en juin 2017. L'Union africaine avait réalisé des études sur des cas exemplaires d'exportations de services, notamment des services culturels au Burkina Faso, des services de transport aérien en Éthiopie, des services bancaires au Nigéria, des services d'externalisation des fonctions de l'entreprise au Sénégal et des services d'enseignement supérieur en Ouganda, qui avaient montré à quel point il était important de disposer de cadres réglementaires adaptés et favorables.

33. Relevant la place croissante prise par les approches régionales et plurilatérales, un expert a insisté sur l'importance du multilatéralisme, faisant observer que l'Accord général sur le commerce des services prévoyait déjà la facilitation du commerce des services, avec un programme incorporé et des flexibilités. Par exemple, un document de référence traitant de sujets propres au secteur des télécommunications avait été élaboré au fur et à mesure des besoins. Les difficultés qui se posaient dans l'environnement économique actuel pouvaient être surmontées avec le dispositif en vigueur, compte tenu de quatre grandes considérations. Premièrement, si l'on considérait le nombre de pays bénéficiaires, les accords commerciaux régionaux ne pouvaient pas rivaliser avec les accords de l'Organisation mondiale du commerce. Deuxièmement, les autres instances commerciales n'avaient peut-être pas des mécanismes de règlement des différends aussi solides que celui de l'Organisation mondiale du commerce. Troisièmement, l'Organisation mondiale du commerce disposait d'un programme de réglementation intégré capable de supporter les coûts associés à la diversité réglementaire, au niveau multilatéral. Enfin, l'élaboration de règles ne pouvait se faire sans appui institutionnel, et le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce fournissait cet appui.

#### **Vers un cadre directeur, réglementaire et institutionnel en matière de commerce des services qui soit cohérent et qui contribue à la transformation structurelle**

34. Le taux de croissance de la productivité des services est devenu similaire à celui de l'industrie manufacturière ou de l'agriculture, et un expert a fait observer qu'il était possible d'améliorer la productivité des services, que le commerce y contribuait et qu'il importait par conséquent de réduire les obstacles au commerce des services. Les mesures discriminatoires et les mesures non discriminatoires légitimes, différentes en fonction des pays, avaient les unes et les autres pour effet d'augmenter le coût du commerce des services. La réduction des obstacles pouvait avoir des conséquences positives sur la productivité, dans la mesure où les entreprises en aval ayant recours aux services étaient également touchées. Des recherches semblaient indiquer que si l'on supprimait par exemple

les obstacles au commerce des services en Afrique du Sud, les agro-industries verraient également leur productivité s'accroître. L'amélioration de la gouvernance était déterminante pour la diminution des obstacles au commerce des services, par exemple par l'intermédiaire d'une réglementation de qualité et de l'état de droit. Il serait utile d'envisager des mesures concrètes de facilitation du commerce, notamment l'inclusion des services de transport et de logistique dans les mandats des comités nationaux de facilitation des échanges et la promotion d'une coopération réglementaire plus resserrée, en prenant comme point de départ la dérogation concernant les services pour les pays les moins avancés et les données d'expérience ayant trait au commerce régional, services d'aide au commerce y compris.

35. Un expert a souligné qu'il fallait prêter une attention plus grande aux services et qu'il importait d'adopter une stratégie de croissance équilibrée qui tienne compte de l'hétérogénéité des différents secteurs de services. Certains services, comme le tourisme, constituaient une importante source de revenus et de devises tandis que d'autres, les services de TIC et les services financiers par exemple, étaient indispensables à la productivité et au commerce dans d'autres secteurs. La conception des politiques avait une incidence considérable en ce qu'elle permettait d'accroître la contribution des services à la transformation structurelle. Ainsi, Maurice et l'Afrique du Sud avaient libéralisé l'accès aérien afin de soutenir le tourisme, l'Inde et Maurice avaient regroupé des entreprises pour appuyer les services de TIC, et le Kenya avait mis à profit l'intégration régionale pour améliorer l'inclusion financière. En outre, en Asie du Sud-Est, la reconnaissance mutuelle des qualifications au niveau régional avait été facilitée. Pour que les services soient vecteurs de transformation, l'ouverture était décisive. Par exemple, les services importés constituaient une part importante de la valeur ajoutée intégrée dans les exportations de biens d'un pays, et les prises de participation étrangères dans le secteur des services avaient des répercussions positives et significatives sur la productivité du travail. Enfin, l'accroissement de la concurrence dans un secteur des services ouvert pourrait aider les sociétés de services à être plus compétitives.

36. Un autre expert a exposé les principales conclusions d'une étude réalisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques et présentée dans la publication intitulée *Services Trade Policies and the Global Economy* (Politique du commerce des services et économie mondiale). Des gains plus importants pourraient être escomptés si les réglementations intérieures relatives à la concurrence et à la transparence étaient améliorées simultanément. En outre, l'expert a relevé les faits suivants : la coopération réglementaire facilitait les activités commerciales des exportateurs ; les modes de fourniture étaient souvent complémentaires ; l'ouverture des marchés de services pouvait bénéficier en premier lieu aux petites et moyennes entreprises, qui étaient la principale source de création d'emplois ; le coût du commerce des services pesait sur la compétitivité des chaînes de valeur ; et la numérisation avait entraîné des bouleversements dans la structure du marché, car elle avait transformé certains services en produits basés sur la capture de connaissances et changé l'organisation de la production. L'expert a ajouté que des réformes nationales en matière d'octroi de licences, de normes, de qualifications et d'application des politiques de concurrence pouvaient permettre de réduire significativement les coûts commerciaux. Enfin, la réforme du commerce des services présentait des avantages pour les consommateurs et renforçait la productivité et la performance économique des pays.

37. Dans le contexte de la structure contemporaine des échanges commerciaux telle qu'illustrée par les chaînes de valeur mondiales, un expert a souligné qu'il fallait définir les règles observées dans les différents modes de fourniture de services en accordant une attention plus grande à leur interdépendance et en considérant les chaînes d'approvisionnement dans leur ensemble plutôt que de définir ces règles, chacune de manière isolée. Cela reflétait le fait que, dans une économie mondialisée où les chaînes de valeur mondiales jouaient un rôle dominant, les importations comptaient autant que les exportations, et que les flux de personnes, de biens, de services, d'idées et de capitaux étaient interdépendants et devaient être évalués conjointement. Selon une étude réalisée par le Secrétariat du Commonwealth sur les futurs processus de fragmentation, l'amélioration de la connectivité TIC était susceptible de multiplier par quatre le commerce des chaînes de valeur mondiales par rapport à la moyenne mondiale. La distance exerçait une influence

importante sur la participation aux chaînes de valeur, ce qui s'expliquait en partie par le coût de la coordination et la réduction des échanges de connaissances tacites qui découlaient des interactions entre les acheteurs et les vendeurs. Les biens et services de pointe fondés sur le numérique étaient susceptibles d'être externalisés sur la base de contrats complexes.

38. Un expert a présenté en détail les travaux du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur le tourisme, le commerce électronique, les technologies de l'information et les services fondés sur le numérique, et en a tiré une série d'enseignements. En ce qui concernait le tourisme, si les infrastructures constituaient un enjeu majeur dans de nombreux pays en développement, les politiques mises en place avaient également de l'importance. L'ouverture en matière de visas et les accords « ciel ouvert » étaient indispensables à la mobilité des touristes internationaux, tandis que les politiques d'investissement relatives à la construction d'hôtels et de complexes hôteliers et la réglementation applicable aux voyageurs avaient souvent des répercussions significatives. Pour ce qui était des technologies de l'information, la plupart des exportations dans le domaine prenaient la forme d'une transaction transfrontière par Internet, ce qui profitait aux petites et moyennes entreprises. Toutefois, les mouvements temporaires de professionnels et la reconnaissance des diplômes et des qualifications étaient souvent une source de préoccupation pour le secteur privé, et il en était de même des défis émergents tels que la réglementation relative aux données, la confidentialité et la cybersécurité. Enfin, le commerce électronique touchait plusieurs types d'activités et avait fait l'objet de nombreux débats de fond. De manière générale, les politiques devaient rattraper leur retard et s'adapter à la réalité du monde des affaires, et l'infrastructure immatérielle était aussi importante que l'infrastructure matérielle.

39. Un expert a évoqué l'expérience de l'Afrique du Sud concernant la législation relative à la concurrence dans le secteur des services. La loi sur la concurrence de 1988 s'appliquait à toutes les activités économiques, y compris aux monopoles d'État, et régissait les pratiques liées à la réglementation des prix, notamment la fixation de prix excessifs, la compression des marges, la prédation et la discrimination par les prix, ainsi que le refus d'accorder l'accès aux installations essentielles. La loi établissait la compétence concurrente de la Commission de la concurrence et d'autres organismes de réglementation sectoriels ; c'est pourquoi celle-ci a signé des mémorandums d'accord avec les organismes de réglementation. La Commission de la concurrence intervenait pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans les secteurs des télécommunications, des services financiers, du bâtiment et des travaux publics, et du transport.

40. Un expert a examiné les éléments nécessaires à l'élaboration d'arrangements institutionnels de qualité, à savoir l'indépendance du pouvoir judiciaire et de l'organisme de réglementation et la clarté avec laquelle les rôles et les responsabilités des institutions étaient définis. Évoquant les politiques macroéconomiques, l'expert a souligné combien il était important de faciliter l'entrée et la sortie des fournisseurs de services et de déterminer clairement les rôles respectifs de l'État et des acteurs du secteur privé ainsi que les obligations légales et la politique de concurrence. Il importait également d'assurer une symétrie des risques et des avantages, en particulier dans les infrastructures et les services publics. La transparence était elle aussi essentielle à l'élaboration, à l'adoption et à la justification des décisions, et toutes les étapes du processus décisionnel devaient être consignées par écrit.

41. Les représentants ont présenté l'expérience de leurs pays respectifs concernant l'élaboration de cadres directeurs et réglementaires pour les services. Un représentant a remercié la CNUCED de l'examen de la politique des services qu'elle avait réalisé pour le Bangladesh et a fait observer que le Bangladesh s'était servi de l'examen pour évaluer les secteurs et les politiques de services potentiels principaux, notamment les TIC, le tourisme, la comptabilité et l'audit, l'architecture et l'ingénierie ainsi que les soins infirmiers et obstétricaux. Un autre représentant a fait remarquer que la République démocratique populaire lao était parvenue à soutenir une croissance solide, alimentée par l'hydroélectricité, le bâtiment et les travaux publics et les services, en particulier le tourisme. Le secteur des services avait été libéralisé depuis l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du commerce en 2013, et les politiques commerciales, les mesures

de facilitation du commerce et les règlements étaient axés sur la fourniture d'une assistance technique continue à l'appui de la réalisation effective des engagements pris auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est concernant les biens et les services. Le représentant a demandé à la CNUCED de réaliser un examen de la politique des services de la République démocratique populaire lao. Un autre représentant a fait observer qu'au Bélarus, le secteur des TIC était devenu une source majeure de recettes d'exportation et d'emplois bien rémunérés. Il a ajouté que le Bélarus était à présent la quatrième destination mondiale pour les services d'externalisation des TIC, et ce, grâce à la disponibilité d'un grand nombre d'actifs formés aux TIC et à l'existence d'infrastructures bien développées dans le domaine.

## C. Conclusion

### Voie à suivre, stratégie et recommandations

42. La réunion s'est penchée sur les éléments possibles d'une stratégie et de recommandations en vue d'améliorer la contribution des services à la transformation structurelle, notamment par l'intermédiaire d'une approche englobant l'ensemble des pouvoirs publics, afin d'assurer la cohérence. Le secrétariat a présenté les conclusions préliminaires d'une enquête menée auprès des organismes de réglementation. Tout en reconnaissant l'hétérogénéité des secteurs de services, les participants au débat ont fait ressortir qu'il fallait dorénavant que les décideurs et les organes réglementaires s'intéressent en premier lieu aux services et qu'il importait de changer les mentalités afin d'adopter une approche tenant compte de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, ce qui permettrait de ne pas faire abstraction du contexte lors de l'élaboration des politiques. Il était important de mener une stratégie de croissance équilibrée afin de capitaliser sur le rôle de catalyseur des services ; et des cadres directeurs, réglementaires et institutionnels appropriés étaient nécessaires pour équilibrer les stratégies de croissance, mettre à profit les partenariats, renforcer les compétences et progresser dans la chaîne de valeur. Enfin, les représentants ont souligné qu'il était nécessaire que les parties prenantes soient davantage engagées et impliquées dans la création d'un environnement propice à l'inclusion sociale et financière à l'appui du développement ; ils ont également insisté sur l'importance des données sur le commerce de services et de la coopération Sud-Sud.

43. La réunion d'experts pluriannuelle a formulé les recommandations suivantes :

a) Œuvrer à la mise en place de politiques judicieuses, d'une réglementation adéquate et d'institutions solides, ces éléments pouvant ensemble améliorer la productivité et la compétitivité des secteurs de services ;

b) Améliorer la cohérence des politiques au niveau intersectoriel, par exemple entre les politiques de concurrence et les politiques sectorielles, notamment par l'intermédiaire de démarches ouvertes associant diverses parties prenantes, de partenariats public-privé et de cadres institutionnels ciblés tels que les forums sectoriels nationaux sur les services ;

c) Reconnaître la contribution spécifique des services d'infrastructure et des services fondés sur le savoir à la transformation structurelle, renforcer l'environnement propice dans ce sens – notamment en améliorant les compétences professionnelles, en offrant des infrastructures adaptées, en particulier dans les domaines de la finance, de l'énergie, des télécommunications, des TIC et des transports, en fournissant des systèmes technologiques et d'innovation appropriés, en facilitant le commerce et en réduisant l'économie informelle – et fournir une assistance aux pays en développement à cet égard ;

d) Afin d'élaborer des politiques fondées sur les faits, améliorer la disponibilité de données fiables, actualisées et ventilées, notamment au niveau de l'entreprise, sur les services, y compris par le biais de la coopération internationale et de la coopération Sud-Sud et en se basant sur les expériences et les enseignements tirés, par exemple le Système intégré pour le commerce extérieur des services, les immobilisations incorporelles et les autres opérations induisant des variations de capitaux propres au Brésil ;

e) Créer des institutions dédiées au renforcement des capacités et des compétences des fournisseurs de services, des petites et moyennes entreprises et du secteur informel en matière de production et d'exportation, y compris en développant leur aptitude à respecter les normes de qualité ;

f) Renforcer les capacités humaines, réglementaires et institutionnelles afin de réglementer efficacement les secteurs de services, notamment grâce à la coopération nationale, régionale et internationale en la matière ;

g) Définir et négocier le contenu, le rythme et l'ordre des mesures de libéralisation du commerce de manière cohérente ;

h) Renforcer les capacités des pays de mettre en œuvre des mesures complémentaires telles que des mécanismes d'ajustement du commerce, des initiatives de coopération réglementaire et des mesures de facilitation du commerce des services.

44. La réunion d'experts pluriannuelle a formulé les recommandations suivantes concernant la poursuite des travaux de la CNUCED et l'appui qu'elle apporte au renforcement des capacités :

a) Aider les pays en développement à évaluer et à recenser les politiques volontaristes et les cadres institutionnels et réglementaires adaptés aux objectifs, en particulier pour les services d'infrastructure, les services aux entreprises, l'économie numérique, le commerce électronique et le tourisme ;

b) Réaliser de nouveaux examens de la politique des services, notamment en République démocratique populaire lao, au Paraguay et dans les pays du Commonwealth ;

c) Continuer à faciliter l'examen des questions sectorielles lors des futures sessions de la réunion d'experts pluriannuelle ;

d) Entreprendre des travaux d'analyse sur le commerce des services et le système commercial international concernant le secteur, en adoptant une approche qui tienne compte de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;

e) Appuyer la participation des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales, plurilatérales et régionales ayant trait au secteur des services, notamment en mettant en place des cadres réglementaires et en luttant contre les obstacles réglementaires au commerce, par exemple dans le cadre d'accords commerciaux mégarégionaux et des négociations relatives à la zone de libre-échange continentale en Afrique ;

f) Approfondir les travaux portant sur la réglementation intérieure et les accords commerciaux ;

g) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'offre dans les secteurs de services ;

h) Aider les pays les moins avancés à se tenir au fait et à bénéficier des mesures d'accès préférentiel aux marchés accordées dans le domaine des services en vertu de la dérogation concernant les services pour les pays les moins avancés ;

i) Contribuer aux initiatives nationales et internationales visant à améliorer la collecte de données statistiques sur les services ;

j) Mener des recherches, notamment en réalisant des enquêtes auprès des organismes chargés de la réglementation et de la concurrence, sur les pratiques réglementaires, les expériences et les enseignements tirés ;

k) Encourager un dialogue multipartenaires sur les services afin de déterminer les meilleures pratiques, notamment en mettant l'accent sur certains secteurs en particulier ;

l) Poursuivre la coopération interinstitutions sur les questions situées à la jonction du commerce, des services et de l'emploi.

## **II. Questions d'organisation**

### **A. Élection du bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

45. À sa séance plénière d'ouverture, le 18 juillet 2017, la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a élu M. Álvaro Cedeño Molinari (Costa Rica) Président et M. Moshe Neo Kao (Lesotho) Vice-Président-Rapporteur.

### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

46. À la même séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.4/13). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rôle de l'économie et du commerce des services dans la transformation structurelle et le développement équitable.
4. Adoption du rapport de la réunion.

### **C. Résultats de la session**

47. À la même séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

### **D. Adoption du rapport de la réunion**

(Point 4 de l'ordre du jour)

48. À sa séance plénière de clôture, le 20 juillet 2017, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la session.



## Annexe

### Participation\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :
 

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Afrique du Sud                  | Inde                                   |
| Arabie saoudite                 | Iran (République islamique d')         |
| Argentine                       | Iraq                                   |
| Australie                       | Kazakhstan                             |
| Bahamas                         | Lesotho                                |
| Bangladesh                      | Madagascar                             |
| Bénin                           | Maurice                                |
| Bolivie (État plurinational de) | Népal                                  |
| Brésil                          | Oman                                   |
| Brunéi Darussalam               | Ouganda                                |
| Burundi                         | Paraguay                               |
| Chine                           | Pérou                                  |
| Colombie                        | Philippines                            |
| Congo                           | Pologne                                |
| Costa Rica                      | République démocratique populaire lao  |
| Djibouti                        | Soudan                                 |
| Égypte                          | Suisse                                 |
| Équateur                        | Trinité-et-Tobago                      |
| Espagne                         | Tunisie                                |
| Fédération de Russie            | Venezuela (République bolivarienne du) |
| Finlande                        | Zambie                                 |
| Haiti                           |  |
2. Le membre de la Conférence ci-après était représenté à la session :  
Saint-Siège
3. L'État non membre observateur ci-après était représenté à la session :  
État de Palestine
4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :  
Union africaine  
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Secrétariat du Commonwealth  
Union européenne  
Organisation internationale de la francophonie  
Organisation de coopération et de développement économiques  
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique  
Centre Sud  
Union douanière d'Afrique australe

\* Cette liste ne mentionne que les pays et organismes inscrits. Pour la liste complète des participants, voir TD/B/C.I/MEM.4/INF.5.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

*Catégorie générale*

Ingénieurs du Monde  
Centre international pour le commerce et le développement durable  
International Network for Standardization of Higher Education Degrees  
Organisation internationale de normalisation  
Réseau tiers monde  
Village Suisse

*Catégorie spéciale*

Institut international de l'océan

---